

Fin de campagne tendue

A QUATRE jours du premier tour des élections municipales, la tension devient palpable dans certaines communes de l'ouest Var. Hier matin, à La Seyne, Nathalie Bicaïs (candidate soutenue par le MoDem) a découvert que sa «permanence avait été visitée». Installé dans la maison de sa mère, sur la corniche de Tamaris, le QG de la tête de liste centriste aurait «été vandalisé». Selon la candidate : «deux sculptures ont été brisées, le porte affiche renversé et la clôture défoncée». Choquée, Nathalie Bicaïs a déposé plainte au commissariat de La Seyne.

A Six-Fours

A Six-Fours, il y a quelques jours, un différend a opposé le maire sortant et un colistier de la liste centriste. Que s'est-il passé ? Difficile de le dire avec précision. Mais



Deux sculptures ont été brisées dans le jardin de la permanence de Nathalie Bicaïs, la candidate soutenue par le MoDem.
(Photo Dominique Leriche)

Jean-Sébastien Vialatte aurait prestement prié Gérard Navarro de «le laisser en paix» et «d'arrêter de le filmer». Une demi-heure après l'opposant faisait un malaise

nécessitant une brève hospitalisation... Les uns crient à la violence, les autres au harcèlement. Pour le député-maire de Six-Fours, «c'en est assez». «J'ai

décidé de ne plus rien laisser passer. Je vais faire ce que je n'ai jamais fait : dès que le maire ou des agents de la mairie seront attaqués je prendrai les dispositions qui conviennent».

Joignant l'acte à la parole, Jean-Sébastien Vialatte a décidé de déposer plainte contre Erik Tamburi pour «utilisation illégale» des armoires de la ville sur les bulletins de vote. «Le maire me réclame 500 euros par bulletin soit 45 millions d'euros» confirme le candidat du Modem.

Le tribunal de grande instance de Toulon se prononcera vendredi matin, en référé d'heure à heure sur cette affaire.

«Ensuite, le maire déposera plainte au pénal car les armoires ont été déposées à l'INPI», indique Jean-Sébastien Vialatte.